



## BULLETIN INDIVIDUEL DE VERSEMENT VOLONTAIRE

Ecrire au stylo noir et en majuscules

### MES INFORMATIONS PERSONNELLES

N° d'affilié ..... Nom de l'employeur .....

Information précisée sur votre relevé annuel de situation

Nom ..... Prénom.....

Nom de naissance ..... Date de naissance .....

Commune de naissance ..... Pays de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays.....

N° de téléphone ..... E-mail personnel .....

### MON VERSEMENT - Je choisis le(s) type(s) de versement(s) que je souhaite effectuer

un **versement libre** par virement d'un montant de .....€ (montant minimum de 300 €, maximum annuel 10% de 8 plafonds annuels de sécurité sociale, tous versements confondus)

Références bancaires de la CGP : IBAN : FR76 1751 5900 0008 0017 3137 395 BIC : CEPAFRPP751

Libellé du virement à indiquer sur la demande de virement : **PERC1** *vosre N° d'affilié vos Nom et Prénom*

Ou par chèque libellé à l'ordre de l'Activité retraite supplémentaire CGP.

un **versement programmé** par prélèvement automatique  mensuel  trimestriel  semestriel  annuel  
d'un montant de .....€

(prélèvement minimum de 50 € par mois, 150 € par trimestre, 300 € par semestre, 600 € par année, dans la limite annuelle de 10% de 8 plafonds annuels de sécurité sociale, tous versements confondus.)

### MON OPTION FISCALE - Je choisis la fiscalité appliquée à mon (mes) versement(s)

**Ce choix est irrévocable, l'option fiscale choisie ne pourra pas être modifiée ultérieurement, à défaut de choix, votre versement sera considéré comme déductible de votre revenu annuel imposable.**

**je souhaite** que mon versement libre et/ou que mes versements programmés soient déductibles de mon revenu annuel imposable

**je ne souhaite pas** que mon versement libre et/ou que mes versements programmés soient déductibles de mon revenu annuel imposable

**Je certifie** sur l'honneur que les sommes que je verse ou verserai au titre du Plan d'épargne retraite assuré par la CGP, n'ont pas une origine délictueuse. J'ai bien noté que la CGP est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier (article L.561-2 et suivants du Code monétaire et financier), en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et notamment une obligation de déclaration auprès du service Tracfin en cas de soupçon.

**Je reconnais** avoir pris connaissance, préalablement à mon versement, des modalités d'affectation et de gestion de mon épargne, telles que figurant au sein de la **Notice d'information du Plan d'épargne retraite obligatoire** qui m'a été remise par mon employeur,

**J'adhère** à l'ensemble de ces dispositions.

#### J'adresse l'ensemble des documents :

Retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr

ou

Caisse Général de Prévoyance  
4/14 rue Ferrus - CS 80042  
75683 PARIS CEDEX 14

Le : ...../...../.....

#### Signature

précédée de la mention « lu et approuvé » :





## MES JUSTIFICATIFS A TRANSMETTRE

### Dans tous les cas :

- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une attestation de travail, à demander à votre employeur
- L'annexe au bulletin de versement volontaire, complétée, si votre versement est supérieur à 8000 €

### En fonction du type de versement volontaire :

- Pour un virement : une copie du bordereau de l'ordre de virement bancaire
- Pour un chèque : le chèque complété daté et signé
- Pour un prélèvement automatique : un RIB et le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé, ci-joint

**Si votre versement est d'un montant supérieur à 8000€ ou qu'il mène le cumul de vos versements de l'exercice en cours à dépasser le montant de 8000€, vous devez adresser à la CGP les documents appropriés à votre situation, décrits dans l'annexe au présent bulletin. A défaut, votre versement sera rejeté.**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

A réception de l'ensemble des documents, la CGP vous adressera un courrier de confirmation de prise en compte de votre (vos) versement(s) volontaire(s) et vous communiquera votre Référence Unique de Mandat en cas de prélèvement automatique. **Le prélèvement automatique sera effectué le 5ème jour ouvré de chaque mois qui suit la mise en place du versement programmé.**

**Chaque versement sera converti en points** conformément aux dispositions indiquées dans la Notice d'information, transmise par votre employeur.

Les risques encourus en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, de falsification de documents, de production de fausses pièces justificatives, de dissimulation d'informations, sont importants. Dans ces différents cas vous engagez votre responsabilité.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), vous disposez du droit d'accès à vos données personnelles, ainsi que du droit de rectification, d'effacement et de portabilité. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) peut être contacté à : [DPO@eps.caisse-epargne.fr](mailto:DPO@eps.caisse-epargne.fr) ou à : DPO – Caisse Générale de Prévoyance – 4/14 rue Ferrus – CS 80042 – 75683 PARIS CEDEX 14

